



NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS

1er janvier 2022 - 31 décembre 2022

COORDINATION DES SYNDICATS CGT CASINO

Marseille

Les Docks - Atrium 10,4 - 2 Place de la Joliette - 13002 Marseille
Téléphone 04.91.93.92.20

Note de travail

Documents annexes

Document A - rapprochement de banque au 31/12/22

Document B - suivi des placements et produits financiers

Document C - Situation de la trésorerie au 01/01/22 et 31/12/22

Document D - Etat des charges à payer et produits à recevoir à fin 2022

Document E - Bilan de trésorerie annoté et attestation expert-comptable

Document F- Synthèse Produits et Charges Compte de résultat 2022

Document G - Liste du personnel ayant bénéficié de remboursements

**COORDINATION DES SYNDICATS CGT
CASINO**

SYNTHESE 2022

Rappel du contexte de notre intervention

L'accord de dialogue social signé au sein du groupe Casino le 30 juin 2009 prévoit en son article 4.2 que « la contribution versée doit permettre de faciliter l'exercice syndical au sein du Groupe Casino et ne peut être distraite de son objet en étant, soit reversée à une structure syndicale extérieure au groupe, soit utilisée à des fins politiques ou pour alimenter une quelconque caisse de solidarité.

(...) dans un objectif partagé de transparence, chaque organisation syndicale représentative qui reçoit la contribution doit communiquer à la Direction des Ressources Humaines du Groupe **un bilan annuel de trésorerie certifié par un expert-comptable choisi et rémunéré par l'organisation syndicale**. Le versement de la contribution est conditionné à la réception de ce document ».

Il s'agit d'un bilan de trésorerie au format dépenses / recettes.

Rappel du contenu de notre mission

C'est dans ce contexte précédemment rappelé, que la coordination des syndicats CGT du groupe Casino s'est rapprochée du Cabinet d'expertise comptable ADEXI devenu SEMAPHORES EXPERTISE, en vue de satisfaire à ses nouvelles obligations contractuelles.

La mission confiée à notre Cabinet a ainsi porté sur une assistance à la codification des dépenses et recettes compatible avec les exigences de production du Tableau de Trésorerie et à la mise en œuvre des diligences nécessaires à l'établissement de l'attestation de ce tableau de Trésorerie pour l'année 2022.

En 2022, notre mission a par ailleurs consisté à établir un bilan, un compte de résultat et une annexe simplifiée, de manière à répondre aux obligations nées de la Loi du 20 août 2008 par ses articles L. 2135-1 à L.2335-6.

Nous vous rappelons que, en outre cette obligation de présentation comptable, cette loi prévoit que « les organisations syndicales et professionnelles dont les ressources sont inférieures à 230 000 € et qui ne publieraient pas leurs comptes sur le site de la DILA ou sur leur propre site internet, doivent déposer leurs comptes auprès de la DIRECCTE compétente (celle du lieu de dépôt des statuts). », ce qui est le cas de votre organisation.

La mission que vous nous avez confiée par lettre de mission en date du 15 mars 2011 a été reconduite par l'avenant N°2

Compte rendu de travaux

Nos contrôles ont porté sur les mouvements l'année 2022.

Pour l'exécution de notre mission, la coordination a mis à notre disposition l'ensemble des pièces dont elle dispose (justificatifs, bordereaux internes, relevés de banques, etc ...) ainsi que les fichiers Excel sur lesquels elle enregistre ses dépenses et recettes.

Les étapes suivies pour cette intervention ont été les suivantes :

- ✚ Dans un premier temps, nous nous sommes attachés à vérifier l'exhaustivité des justificatifs des dépenses enregistrées par la Coordination dans son fichier de suivi de trésorerie ainsi que leur correcte imputation comptable,
- ✚ Dans un second temps, nous avons vérifié que l'intégralité des mouvements apparaissant sur les relevés bancaires étaient portés sur ce même fichier de trésorerie ; en apportant, le cas échéant, les éventuelles corrections nécessaires.
- ✚ Parallèlement, nous avons procédé à l'identification des sommes enregistrées en 2023 mais se rapportant à l'année 2022, afin de pouvoir les intégrer aux "comptes" 2021 (cf. document D)
- ✚ Nous avons formalisé l'état de rapprochement bancaire au 31/12/22 (cf. Document A)

Une fois l'ensemble de ces contrôles terminés,

- ✚ Nous avons fusionné les divers documents informatiques en notre possession afin d'obtenir un état récapitulatif des dépenses et recettes au titre de l'année 2022, puis,
- ✚ Nous avons regroupé les différents mouvements en fonction de leur codification comptable afin de pouvoir établir le bilan de trésorerie.
- ✚ Nous avons ensuite procédé à l'établissement du bilan et du compte de résultat simplifiés

Observations complémentaires :

Au cours de nos contrôles, quelques corrections mineures ont été apportées sur les fichiers informatiques tant au niveau des sommes enregistrées (erreurs de saisie) qu'au niveau des imputations comptables.

Coordination des Syndicats CGT CASINO

Globalement, peu de justificatifs sont manquants, et pour les quelques dépenses sans justificatifs, leurs montants ne remettent pas en cause nos appréciations sur les comptes ; celles-ci ont été enregistrées dans les rubriques mentionnées par vos soins.

Comme nous l'avons fait les années précédentes, nous avons procédé à la régularisation d'écritures non portées sur les tableaux mais passées en banque.

Vous trouverez ci-dessous le détail de ces régularisations.

COORDINATION SYNDICALE CGT GROUPE CASINO

REGULARISATIONS COMPTABLES

Aucune régularisation comptable sur les comptes bancaires en 2022 n'a été opérée.

Nous tenons néanmoins à signaler que trois chèques émis en 2021 en septembre et octobre pour des remboursements de frais engagés n'ont toujours pas été débités sur les comptes bancaires en 2022 et sont inscrits dans le rapprochement bancaire au 31 décembre 2022.

Ces chèques qui ont dépassé le délai légal d'encaissement devront faire l'objet de lettres de désistement bancaire avant de pouvoir émettre de nouveaux chèques en remplacement pour remboursement des représentants des bénéficiaires.

Ces éléments n'ont aucun impact sur les comptes 2022 puisque ces dépenses avaient été comptabilisées dans les comptes 2021.

Coordination des Syndicats CGT CASINO

A l'examen des pièces comptables 2022, nous avons pu identifier des dépenses et recettes complémentaires à rattacher à l'exercice 2022. Ces dépenses ont été enregistrées en "charges à payer" et ces recettes en « produits à recevoir » dont vous trouverez le détail ci-après.

Cas particulier des « AVANCES COLLECTIFS »

Lorsque vos correspondants locaux prévoient d'engager des frais importants, il arrive régulièrement à la coordination de leur faire une avance ; ces avances étant généralement comprises entre 1500.00 € et 5 000.00 €.

Les avances de cette nature faites en 2022 ont été justifiées.

Synthèse :

Notre rapport qui suit, est constitué de l'Etat de Trésorerie visé par mes soins, le bilan et le compte de résultat obligatoires ainsi que les documents annexes que nous avons jugé utile de vous communiquer.

Les rubriques habituelles ont été conservées pour 2022.

Les produits financiers apparaissent en autres recettes, les dépenses d'affranchissement sont rattachées à la rubrique "téléphone" et la rubrique "Autres dépenses" comprend les honoraires.

Sur l'année 2022, les dépenses réglées se sont élevées à 52 976.10 € et les recettes perçues se sont élevées à 5.59 €. La trésorerie de la Coordination disponible à fin 2022 s'élève à 151 919.05 €.

* * *

Nous tenons à vous remercier de l'accueil dont nous avons bénéficié pour la réalisation de notre intervention.

Coordination des Syndicats CGT CASINO

Comme par le passé, nous nous permettons de vous rappeler les différentes échéances comptables applicables aux organisations syndicales : ces dernières en effet doivent établir des comptes depuis l'exercice 2009. Ces comptes doivent être approuvés par l'assemblée générale des adhérents ou par un organe collégial désigné par les statuts et seront publiés sur le site internet de l'organisation ou transmis à la DDTEFP. Ces comptes vous sont communiqués dans le cadre de notre mission et joints à notre rapport.

Pour les structures disposant de ressources inférieures à 230 000 €, la tenue d'une comptabilité de trésorerie en cours d'année est possible. Pour autant les créances et dettes doivent être enregistrées à la clôture de l'exercice. C'est le cas de la Coordination des Syndicats CGT Casino.

Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter toute précision que vous jugerez utile et vous souhaitons bonne réception du présent rapport.

Respectueuses salutations,



François JACQUES
Expert-Comptable

RAPPROCHEMENT CM n° 00020205401

Date	Dans nos livres	Débit	Crédit	Date		A la banque	Débit	Crédit
	Solde grand-livre au 31/12/22	151 505,71				Solde banque au 31/12/22		152 176,03
				21/09/21	GALLO B	CONFERENCE	228,60	
				28/10/21	CHAUMARD Y	COLL REG CARCA 8-9/07	362,40	
				30/10/21	MIKLES P	FORM FICHE PAIE	79,32	
	TOTAUX	151 505,71	-			TOTAUX	670,32	152 176,03
	SOLDE	151 505,71				SOLDE		151 505,71

VERIFICATION : -

PLACEMENTS AU 31/12/22

LIVRET BLEU 00020205402	407,75	AU 01/01/22
31/12/2022 INTERETS 2021	5,59	
	413,34	AU 31/12/22

TOTAL PLACEMENTS AU 31/12/22	413,34
-------------------------------------	---------------

INTERETS 2022	5,59
---------------	------

Situation de la trésorerie au 01/01/22 et 31/12/22

TRESORERIE AU 01/01/22

LIVRET BLEU 00020205402	407,75
C/C	204 481,81
TOTAL TRESORERIE AU 01/01/21	204 889,56

TRESORERIE AU 31/12/22

LIVRET BLEU 00020205402	413,34
C/C	151 505,71
TOTAL TRESORERIE AU 31/12/22	151 919,05
Variation	-50 970,51

COORDINATION SYNDICALE CGT GROUPE CASINO

CHARGES A PAYER / PRODUITS A RECEVOIR AU 31/12/22

DATE	N°DE CHEQUE	LIBELLE	OBJET	PRODUITS	CHARGES	COMPTE
			ELEMENTS 2022			
			CHARGES A PAYER			
01/23	3574913	RIEUX	DEPLACEMENT		743,65 €	625100
01/23	14	ROMEUF	DEPLACEMENT		66,52 €	625100
01/23	15	HOUACINE	TRACTS		3 581,60 €	623600
01/23	16	GREFFIER	PARKING		13,00 €	625100
01/23	17	SALVAZZA	DEPL ET HOTEL CARCASSONNE		548,18 €	625200
01/23	18	BOIVEAU	DEPLAC ET HOTEL DECEMBRE		859,47 €	625200
01/23	22	BOIVEAU	DEPLACEMENT DECEMBRE		67,43 €	625100
			SECAFI EXPERTISE 2022		2 781,00€	
			PRODUITS A RECEVOIR			
			CONTRIBUTION 2020 NON ENCORE VERSEE AU 31/12/22	5 560,00 €		745130
			PRODUIT A RECEVOIR CONTRIBUTION 2021 NON ENCORE VERSEE AU 31/12/2022	85 560,00€		745130
			CSEC REMB FORMATIONS 2021	33 954,34€		
			TOTAUX	125 074,34€	8 660,85€	
			ELEMENTS ANTERIEURS AU BILAN 2022			
			CONTRIBUTION 2020 NON VERSEE	80 000,00€		
			SECAFI EXP HONORAIRES 2021		2700,00€	
			TOTAUX (BILAN 2022)	205 074,34 €	11 360,85 €	

COORDINATION SYNDICALE CGT GROUPE CASINO

BILAN ANNUEL DE TRESORERIE AU 31/12/2022

Document E

RECETTES	
SOLDES AU 01/01/2021	204 889,56
CONTRIBUTION	0,00
REMBOURSEMENTS	0,00
PRODUITS DIVERS	
PRODUITS FINANCIERS	5,59
TOTAL RECETTES	204 895,15

cf document C

cf document B

DEPENSES	
FORMATIONS	
DEPLACEMENTS	34 598,25
IMPRESSION DE TRACTS	
ACHATS DE FOURNITURES	1 337,46
HONORAIRES	12 960,32
DONS	0,00
ASSEMBLE GENERALE	
DOCUMENTATIONS	
AFFRANCHISSEMENT	34,32
TELEPHONES	1 230,75
SITE INTERNET	2 736,00
FRAIS BANCAIRES	79,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
REMBOURSEMENT SALAIRES	
TOTAL DEPENSES	52 976,10

cf document G

SOLDE AU 31/12/2022	151 919,05
----------------------------	-------------------

SOIT :

LIVRET BLEU 00020205402 413,34

cf document A

C/C 151 505,71

cf document B

151 919,05

Attestation de l'expert-comptable relative à la production du bilan annuel de trésorerie de la Coordination des syndicats CGT Casino.

En notre qualité d'expert-comptable et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la vérification de l'information figurant dans le bilan annuel de trésorerie de la Coordination des Syndicats CGT Casino¹ pour l'exercice 2022, ledit bilan est joint à la présente attestation et établi dans le cadre de la mission d'assistance conclue entre votre entité et notre Cabinet.

Cette information a été établie sous la responsabilité du Trésorier de la coordination Syndicale. Ce bilan de trésorerie fait ressortir au titre de l'exercice 2022 les éléments suivants :

Les dépenses réglées se sont élevées à 52 976.10 €.

Et les recettes encaissées se sont élevées à 5.59 €.

La trésorerie de la Coordination disponible à fin 2022 s'élève à 151 919.05 €.

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable aux attestations particulières.

Nos travaux ont consisté à procéder à un contrôle des mouvements de trésorerie reportés sur le tableau de trésorerie tenue par la Coordination en lien avec les pièces justificatives et les relevés de banques pour l'année 2022.

Les contrôles de notre cabinet ont porté sur les éléments suivants :

Conformité des imputations des dépenses et recettes ;

Traçabilité des pièces justificatives (adéquation de la codification, du classement et de l'archivage des pièces) ;

Conformité des pièces justificatives

Contrôle de la cohérence du tableau de synthèse

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence de l'information figurant dans le bilan de trésorerie pour l'exercice 2020, avec les données sous-tendant le suivi de trésorerie de la coordination syndicale.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisée, diffusée, ou citée à d'autres fins.

Fait à Marseille, le 29 novembre 2023



François JACQUES
Expert-Comptable

¹ L'accord de dialogue social signé au sein du groupe Casino le 30 juin 2009 prévoit en son article 4.2 que « la contribution versée doit permettre de faciliter l'exercice syndical au sein du Groupe Casino et ne peut être distraite de son objet en étant, soit reversée à une structure syndicale extérieure au groupe, soit utilisées à des fins politiques ou pour alimenter une quelconque caisse de solidarité.

(...) dans un objectif partagé de transparence, chaque organisation syndicale représentative qui reçoit la contribution doit communiquer à la Direction des Ressources Humaines du Groupe un **bilan annuel de trésorerie certifié par un expert-comptable choisi et rémunéré par l'organisation syndicale**. Le versement de la contribution est conditionné à la réception de ce document ».

COORDINATION SYNDICALE CGT GROUPE CASINO

SYNTHESE COMPTE DE RESULTAT 2022

PRODUITS	
CONTRIBUTION SUPPLEMENT 2020	5 560,00
CONTRIBUTION 2021	85 560,00
CSEC REMBT FORMATIONS 2021	33 954,34
PRODUITS FINANCIERS	5,59
TOTAL PRODUITS	125 079,93

CHARGES	
FORMATIONS	
DEPLACEMENTS	35 709,79
IMPRESSION DE TRACTS	
ACHATS DE FOURNITURES	1 364,46
HONORAIRES	13 041,32
DONS	0,00
DOCUMENTATIONS	
TRACTS	3 581,60
AFFRANCHISSEMENT	42,86
TELEPHONES	1 230,75
SITE INTERNET	2 736,00
FRAIS BANCAIRES	79,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
REMBOURSEMENT SALAIRES	
TOTAL DEPENSES	57 785,78

RESULTAT	67 294.15
-----------------	------------------

COORDINATION SYNDICALE CGT GROUPE CASINO

LISTE DES REPRESENTANTS BENEFICIAIRES DE REMBOURSEMENTS Année 2022

NOM

AUGOYAT G
BAIXAS
BOIVEAU D
BOUARAK L
BOYER N
BREUIL B
BRUNET
CHAUMARD Y
CLEMENT
CORSET T
DE OLIVERA N
D ORSO
ELOUED A
FABAS A
GREFFIER I
GUSTINELLI JC
HOUACINE D
LE GOFF N
MOINE B
ORE P
PASTOR J
PASQUIOU N
REYNIER V
RIEUX M
ROMEUF C
TRANO
VIERO D
WALLERANDE